

Découvrez les changements à venir en matière de surveillance et nos plus récents rapports sur les réunions publiques municipales dans notre bulletin de février 2019.

[View this email in your browser](#)



Twitter



Facebook



LinkedIn

DÉCLARATION DE L'OMBUDSMAN DE L'ONTARIO PAUL DUBÉ SUR L'ISOLEMENT DES DÉTENUS ET L'AFFAIRE ADAM CAPAY



L'Ombudsman de l'Ontario, Paul Dubé, a publié aujourd'hui la déclaration suivante à la lumière de la décision rendue par le juge John Fregau de suspendre la procédure à l'encontre d'Adam Capay, un homme de 26 ans qui a passé plus de quatre ans en isolement (isolement cellulaire) en attendant son procès, à Thunder Bay et Kenora :

« La décision du juge Fregau et la libération d'Adam Capay ont relancé les discussions sur l'isolement des détenus dans les établissements correctionnels de l'Ontario. Au cours des dernières années, mon Bureau a alerté le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels quant à des centaines de plaintes sur le recours à l'isolement, et

une augmentation des plaintes ainsi que le cas de M. Capay m'ont mené à ouvrir une enquête systémique en décembre 2016.

« Mon rapport d'enquête, Les oubliés de la surveillance, paru en avril 2017, a non seulement révélé pour la première fois que M. Capay était en isolement depuis plus de quatre ans, sans bénéficier de la surveillance ou des examens requis, mais il a aussi suscité plusieurs améliorations dans la manière dont le Ministère fait le suivi des détenus en isolement, après l'acceptation de toutes mes recommandations par le Ministère. Toutefois, certaines questions clés n'ont pas encore été traitées. [...]

« Les progrès accomplis jusqu'à présent ont profité aux détenus et au personnel correctionnel, mais ils ne seront pas complets si une définition claire de l'isolement et des limites strictes de son utilisation ne sont pas inscrites dans la loi. J'ai bon espoir que, dans le cadre de son engagement à améliorer les services correctionnels, le gouvernement mettra en œuvre une telle loi. »

[Lire la déclaration ici](#)

PLANS POUR LE NOUVEAU MANDAT RELATIF AUX ENFANTS ET AUX JEUNES

La semaine dernière, l'Ombudsman de l'Ontario Paul Dubé a décrit ses plans pour assumer les fonctions d'enquête de l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes d'ici le 1er mai, conformément à la récente législation provinciale.

La Loi de 2018 visant à rétablir la confiance, la transparence et la responsabilité (ou Projet de loi 57) élimine les postes de l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes et du Commissaire aux services en français, donnant à l'Ombudsman le pouvoir d'enquêter sur des questions qui relevaient auparavant de leurs compétences.

« Avec l'ajout de l'expertise de collègues des deux anciens bureaux, nous nous concentrerons sur la conduite d'enquêtes de grande qualité et sur l'apport de changements constructifs dans ces deux nouveaux secteurs de notre compétence », a dit M. Dubé. L'Ombudsman mettra en place des équipes spécialisées pour chacun de ces secteurs, tout en travaillant dans le cadre des paramètres déterminés par la loi.

La loi transfère les pouvoirs d'enquête à l'Ombudsman en ce qui concerne les sociétés d'aide à l'enfance et les questions de protection de l'enfance, mais pas la fonction de plaider qu'avait le bureau de M. Elman. Le gouvernement a plutôt déclaré que la défense des intérêts des enfants et des jeunes serait coordonnée au sein du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, et qu'il créerait des « tables rondes de défense des intérêts » à cette fin.

[Lire la communiqué de presse](#)

UNE OCCASION D'APPRENDRE

Le Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario travaille intensément à l'examen des plaintes du public et aux enquêtes sur les questions systémiques, mais saviez-vous que nous aidons aussi d'autres organismes de médiation en partageant notre expertise avec eux? Des membres de notre personnel participent régulièrement, en tant que présentateurs et conférenciers, à des cours de formation pour les ombudsmen et à des activités de formation continue.



Par exemple, ce mois-ci, l'Ombudsman Paul Dubé, l'Ombudsman adjointe Barbara Finlay et le directeur de l'Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman Gareth Jones ont mené des séances de formation durant le cours Essentials for Ombuds offert par le Forum canadien des ombudsmans, et présenté conjointement avec l'école de droit d'Osgoode Hall à Toronto. Ils ont partagé leurs connaissances sur le respect et l'équité à l'égard des plaignants, le rôle proactif des ombudsmen et la façon de mener des enquêtes efficaces avec des membres du personnel d'ombudsmen et des chargés d'enquêtes venus de partout au pays.

L'OMBUDSMAN DANS QP BRIEFING :

UNE SURVEILLANCE INDÉPENDANTE EST UN FACTEUR VITAL DE LA DÉMOCRATIE



Dans une récente rubrique d'invité pour QP Briefing, publication en ligne qui couvre les activités de l'Assemblée législative provinciale, l'Ombudsman Paul Dubé a voulu dissiper des idées fausses au sujet d'officiers indépendants de l'Assemblée législative. Ces officiers sont d'une importance vitale pour la démocratie et ne sont pas facilement remplaçables, a-t-il écrit. L'Ombudsman a rédigé une rubrique en réponse à un article d'opinion suggérant que les politiciens pourraient faire le travail de chiens de garde comme l'Ombudsman, le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, et le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario.

L'Ombudsman aide plus de 21 000 Ontariens chaque année. « Non seulement il serait impossible pour les députés provinciaux, ou même pour les ministres, de fournir ce niveau de service au public, mais il est fondamentalement irréaliste de laisser entendre que les politiciens attireraient l'attention du public sur la mauvaise gestion ou la mauvaise administration dans leur domaine », écrit l'Ombudsman. [Lisez la rubrique au complet sur notre site Web ici.](#)

EN CAS DE DOUTE, OUVREZ LA RÉUNION

Ce mois-ci, l'Ombudsman a conclu que la [Ville de St. Catharines](#) avait enfreint les règles des réunions à huis clos durant une réunion en juin 2018. Au cours de cette réunion, le conseil avait discuté d'une proposition de poste du personnel en vertu des exceptions des « relations de travail » et des « négociations ». L'Ombudsman a déterminé que la discussion ne relevait d'aucune de ces exceptions et il a fait quatre recommandations pour aider la ville à améliorer ses méthodes de réunions.



Dans la [Ville de Hamilton](#), une plainte a allégué qu'un échange de courriels visant à discuter un siège vacant au conseil était contraire aux règles des réunions publiques. À la suite d'une enquête, l'Ombudsman a déterminé que l'échange des courriels ne constituait pas une réunion en vertu de la *Loi sur les municipalités*, étant donné que la nouvelle définition de « réunion » donnée par la Loi stipule qu'un quorum du conseil doit être présent. L'Ombudsman a rappelé au conseil que, par souci d'ouverture et de transparence, les conseils municipaux devraient continuer d'éviter de mener des activités municipales en dehors de toute réunion officielle.

[Lisez les résultats de nos dernières enquêtes sur des réunions à huis clos tenues par des conseils municipaux.](#)

ENEZ NOUS TROUVER!



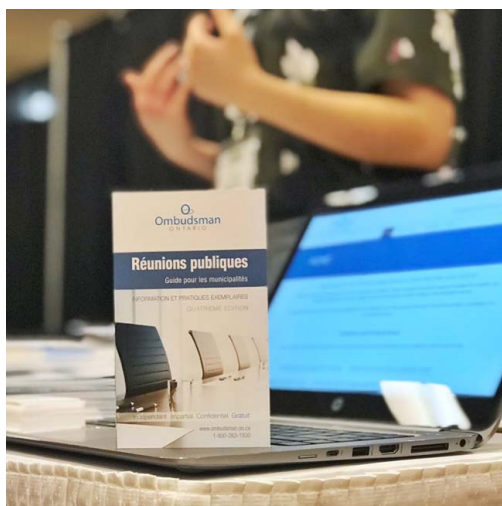
Vous trouverez des membres du personnel de l'Ombudsman le mois prochain à la [Seniors Information and Active Living Fair](#) à Mississauga, le 19 mars (événement gratuit pour tous les participants). Arrêtez-vous à notre kiosque pour nous dire bonjour et pour en apprendre plus sur notre Bureau! Nous répondrons aux questions sur notre façon de travailler et nous distribuerons des ressources très utiles.

INSCRIPTION AU CONGRÈS FCO/AOUCC DE 2019



Le Forum canadien des ombudsmans et l'Association des ombudsmans des universités et collèges du Canada tiendront leur congrès biennal du 15 au 17 avril cette année. Un [programme préliminaire](#) de cet événement est maintenant disponible. Les inscriptions sont ouvertes [ici](#). Nous espérons vous y voir!

ICYMI : RESSOURCES POUR LES MUNICIPALITÉS



Notre nouveau [recueil numérique des cas de réunions municipales](#) est un outil utile pour consulter les centaines de décisions prises par notre Bureau lors d'enquêtes sur des réunions municipales. Ce recueil a été décrit comme une ressource simple à utiliser, et souple pour trouver des renseignements utiles et pertinents, « rapidement et efficacement ». Regardez notre tutoriel [ici](#)!

Nous avons aussi fait paraître récemment une version actualisée de notre publication Réunions publiques : Guide pour les municipalités (précédemment connue sous le nom de Guide des réunions municipales – Loi sur la transparence). [Téléchargez-le ici](#).

RÉSUMÉ DE CAS : PREUVE DE NAISSANCE

Un homme qui était sur le point de prendre sa retraite et

qui voulait obtenir un passeport pour voyager nous a demandé de l'aide après trois années frustrantes passées à essayer d'obtenir un certificat de naissance auprès du Bureau du registraire général. Il croyait qu'il était né à la maison, car il n'y avait aucun dossier hospitalier, mais cet homme n'avait aucun membre de sa famille encore en vie pour le confirmer. [Voyez comment nous l'avons aidé.](#)



Portez plainte ou contactez nous ici

L’Ombudsman est un officier indépendant de l’Assemblée législative de l’Ontario, chargé de surveiller les organismes du gouvernement provincial ainsi que les municipalités, les universités et les conseils scolaires. L’Ombudsman Paul Dubé a commencé son premier mandat quinquennal le 1er avril 2016.

Copyright © 2019 Ombudsman Ontario, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)